



ORDRE DU JOUR :

- *Projet d'aménagement époux VOS*
- *Réhabilitation logement école*
- *Animations estivales*
- *Travaux*
- *Délibérations*
- *Questions et informations diverses*

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
08/06/2016

DATE DE
L'AFFICHAGE :
18/06/2016

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 10 Juin 2016

Séance du conseil municipal du **Vendredi 10 Juin 2016 à 18h30**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GRANDJEAN Stéphanie, MANITCH Serge.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : GARCIA Fabien (procuration GRANDJEAN Stéphanie).

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30, et propose de respecter l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 08 juin 2016. M. le Maire propose de nommer M. MANITCH Serge comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mme FAUSTINO Sabine. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 Avril 2016.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 Avril 2016. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de cette réunion.

Projet d'aménagement époux VOS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du contrôle de légalité l'invitant à invalider la décision d'avis favorable qu'il a accordé aux époux VOS pour la division parcellaire de leur terrain en vue de constructions nouvelles. Monsieur Le Maire se dit surpris de cette décision d'autant plus que cette division parcellaire avait été validée par les services d'urbanisme de la CCRL-CM. Ce qui est plus gênant selon monsieur le Maire c'est que la décision prise par le contrôle de légalité a été motivée par un courrier de deux administrés de la commune qui contestent la validité de cette décision, prétextant la non-conformité envers le Plan Local d'Urbanisme. Le conseil demande qui sont ces administrés. Monsieur Le Maire estime qu'il est en droit d'avoir une copie des courriers et qu'il a adressé une lettre à Mme la Sous-Préfet en ce sens. Monsieur Le Maire indique au Conseil qu'il a provoqué une réunion en présence de ses adjoints Monsieur CATHARY Jean-Claude, Madame GRANDJEAN Stéphanie, Monsieur et Madame VOS, Monsieur CHESSARY (géomètre) et Monsieur DEL FABRO (Service urbanisme de la CCRL-CM). Au cours de cette réunion Monsieur VOS propose de céder gratuitement à la commune une bande de terre de 2.50m de large sur sa parcelle afin de créer une voie piétonne qui relierait de fait les hauts de la Coste au quartier de l'école. Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a adressé un courrier à Madame le Sous-Préfet contestant la décision du contrôle de légalité. Dans ce courrier Monsieur Le Maire lui précise que contrairement à ce qui est écrit dans le courrier les accès ne se feront pas sur la route départementale mais bien sur la voirie communale. Le plan local d'urbanisme précise bien des « propositions d'orientation » et l'on peut en conclure grammaticalement que ces propositions ne sont pas obligatoires. Enfin Monsieur Le Maire espère une réponse avant le 17 juin 2016. Par ailleurs Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur VOS qui conteste la décision du contrôle de légalité. Il a constaté des manipulations qui lui paraissent illégales, en a averti Monsieur

Le préfet et informe Monsieur Le Maire de son intention de porter plainte contre x.
Affaire à suivre...

Rénovation logement bas école :

Madame GRANDJEAN fait part au conseil de l'avancement des travaux du logement et de la nouvelle classe. Le financement se fera par un prêt (4ans). Le loyer est fixé à 450 € par mois.

Animations estivales :

Madame GRANDJEAN rappelle au Conseil que la fête de la musique aura lieu sur la place du village le 21 juin. L'orchestre OBLEAC assurera la partie musicale et la «basse-cour de Carcassonne» la partie restauration. Un grand merci à l'orchestre OBLEAC pour sa participation bénévole. Le 29 juin la fête de fin d'année du conservatoire de musique intercommunal aura lieu dans notre commune devant la salle des fêtes à 18h00. La date de la cérémonie des récompenses sera organisée courant juillet (la date reste à définir). La fête locale organisée par le comité des fêtes aura lieu le week-end du 1^{er} et 2 juillet avec le vendredi une animation par SONOMED avec restauration sur place. Le samedi c'est l'orchestre LONDON qui clôturera les festivités. Un concours de pétanque sera organisé par la boule Montbrunoise. Le 23 juillet la Boule Montbrunoise organise un repas avec orchestre.

Travaux : Le conseil valide la proposition d'installer un garde-corps sur l'enceinte du château d'eau car ce lieu reste très dangereux. Le montant des travaux s'élève à 2 600 € TTC et sera effectué par l'entreprise Sud-Ouest clôture.

Achat d'un four pour la cantine scolaire :

Vu l'augmentation du nombre d'élèves le four actuel étant trop petit un devis a été proposé par les établissements DORMIERES au prix de 3 900€ TTC. Le Conseil estime ce prix trop élevé et demande a ce que d'autres devis soient demandés.

Un devis en vue d'équiper la Mairie et la Poste pour la climatisation nous à été transmis par la même société montant 6000€. Le conseil trouvant le coût trop élevé rejette cette proposition.

Délibérations :

- Approbation de la proposition de financement du crédit agricole du Languedoc pour la rénovation du Logement bas écoles.
- Intégrations des communes de Roquecourbe et Saint-Couat dans la CCRL-CM.
- Renouvellement de la convention services urbanisme de la CCRL-CM
- Mise en place de la convention zéro phyto pour la création d'une aire de lavage sécurisé.
- Convention avec CDG 11 Assurances statutaires

Questions diverses :

Madame GRANDJEAN fait part au conseil de la candidature de Monsieur Tristan MIGNON pour un emploi saisonnier pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2016. Le conseil valide sa candidature.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens,
Monsieur Le Maire clôture la séance à 20h00

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33. Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3. Quartier J.Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Procuration GRANDJEAN Stéphanie
GRANDJEAN Stéphanie	9. Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13. Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2. Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
SENDRA Nicolas	5. Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014